

Plan de lutte 2022-2023

065 - École Saint-Marc

ÉVALUATION DES RÉSULTATS

Démarche d'évaluation des résultats pour être conforme à la L.I.P

SE SERVIR DE L'ANALYSE DE SITUATION

Vulnérabilité ou problématiques	cible	Comportements attendus
<p>Plusieurs élèves ne se sentent pas en sécurité dans la cour de l'école.</p> <p>Essentiellement, ils perçoivent et rapportent subir des autres élèves certains problèmes liés aux insultes et aux menaces entre les élèves, à l'exclusion sociale et, dans une moindre mesure à des agressions physiques. (QES, novembre 2015)</p> <p>Les situations d'intimidation demeurent rares, mais lorsqu'elles sont présentes (réelles ou interprétées), elles peuvent parfois perdurer.</p>	<p>En 2022-2023, tous les élèves de l'école participeront à des ateliers leur permettant de différencier la violence, les conflits et l'intimidation, en plus de les accompagner dans le développement ou le maintien de comportements sociaux positifs.</p> <p>La direction compilera tous les gestes de violence ou d'intimidation lui étant rapportés, ainsi que les interventions réalisées.</p> <p>Obtenir un portrait récent de la situation de l'école.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le personnel scolaire et du service de garde assure une surveillance active et intervient sur-le-champ, selon ce qui a été convenu dans le code de vie et le plan de lutte contre l'intimidation et la violence. • Sous la coordination de la direction, l'ensemble des intervenants contribue à la mise en place des moyens retenus. • Les élèves utilisent les moyens qui leur sont enseignés pour régler leurs conflits pacifiquement. • La direction continue d'assurer un suivi systématique de toutes les situations d'intimidation alléguées.

Moyens retenus: Prévention universelle

Moyens retenus: Interventions ciblées

- Surveillance active et stratégique, particulièrement dans la cour d'école.
- Augmentation du nombre de surveillants lors des récréations.
- Diminution du temps d'attente en rangs lors des entrées.
- Présence des enseignants et autres personnels à tous les moments de vie scolaire.
- Code de vie clair et explication de ce dernier en classe, en rencontre-cycle ou en rencontre-école au besoin. Arrimage avec le service de garde.
- Valorisation des élèves qui respectent le code de vie et de ceux qui s'améliorent.
- Reconnaissance des conflits et interventions sur-le-champ. Prise en charge complète de l'intervention par l'intervenant sur place.
- Accent sur le partage de l'information et la communication claire entre tous les intervenants de l'école.
- Discussion en groupe classe sur les habiletés sociales et la prévention de l'exclusion.
- Activité/discussions en classe sur la différenciation des concepts de taquinerie, conflit, violence et intimidation et sur la responsabilité de chacun en cas d'intimidation ou de violence (témoin, victime, intimidateur/agresseur). Documents de soutien.
- Soutien et activités facilitant le passage petite enfance/maternelle et primaire/secondaire.
- Développement d'un sentiment d'appartenance fort à la classe et à l'école notamment par :
 - Des activités qui regroupent tous les élèves de l'école.
 - Du tutorat entre élèves plus vieux et plus jeunes.
 - Activités parascolaires en lien avec la communauté.
 - Ateliers avec la policière sociocommunautaire
 - Activités avec le psychoéducateur ou le technicien en éducation spécialisée ou le titulaire favorisant l'empathie, l'écoute, les habiletés sociales, etc.
- Modélisation, réinvestissement et valorisation des conduites pacifiques de résolution de conflits.

- Gestes de réparation par les élèves pour tout geste de violence ou d'intimidation.
- Communication avec les parents.
- Plan d'intervention et/ou suivi personnalisé au besoin.
- Support, soutien et protocole lors d'interventions en situation de crise.
- Période refuge, retour au calme, retrait temporaire de la récréation et accompagnement/modélisation lors du retour en classe ou de la réintégration aux périodes de récréation.
- Activités et échanges en classe autour d'un thème abordé à l'aide de la littérature jeunesse et/ou en éthique et culture religieuse.
- Ateliers ou programmes d'intervention ciblés avec la policière sociocommunautaire au besoin.

ORGANISER L'ÉVALUATION DES RÉSULTATS

Moyens pour évaluer la cible	Quand et Qui?
Planification de la psychoéducatrice et de la technicienne en éducation spécialisée Système de signalement des gestes de violence ou d'intimidation Une nouvelle analyse de la situation (SEVEQ) sera faite d'ici mai 2023.	En continu & bilan en mai 2023 Psychoéducatrice et technicienne en éducation spécialisée Direction et direction adjointe

ÉVALUER LES RÉSULTATS OBTENUS

Degré d'attinte des objectifs	Ajustement pour l'année suivante

Cet objectif s'est poursuivi en 2021-2022. Il a été très difficile de consigner formellement et systématiquement toutes les situations où des élèves disaient vivre de l'intimidation puisque ces événements sont très rares et que leur signalement se faisait souvent dans l'informel. Les événements rapportés (6 en 19-20 et 6 en 20-21) se sont avérés être en grande majorité des gestes de violence et non d'intimidation. Conséquemment, nous notons une certaine augmentation des manifestations de violence et des comportements irrespectueux, particulièrement entre les élèves.

- Sensibiliser tous les élèves aux comportements sociaux positifs
- Aider les élèves à différencier la violence, les conflits et l'intimidation
- Intégrer la violence et l'intimidation par les réseaux sociaux au plan de lutte et au code de vie

En concordance avec les ajustements à la mise en oeuvre de code de vie et la réorganisation des services à l'élève:

- Faciliter la communication entre les intervenants, afin de mieux consigner les gestes de violence ou d'intimidation et les interventions réalisées
- Ajuster les moyens de prévention universelle et d'intervention ciblée

Évaluation des mesures de mise en place pour collaborer avec les parents

Toutes les mesures identifiées ont été réalisées. Nous poursuivrons dans le même sens.

En général, les parents s'impliquent adéquatement dans le vécu scolaire de leurs enfants et ils maintiennent des relations harmonieuses avec l'école. Des mesures sont déjà en place pour informer les parents et favoriser leur collaboration :

Journal L'Info-parents & informations sur la vie scolaire et les méthodes d'intervention du personnel par le biais de documents et lettres.

Enseignants et personnel de l'école très disponibles : accent sur le partenariat et la confiance & communications constantes (agenda, courriel, appel téléphonique, rencontres, etc.)

Suivi auprès des parents d'élèves lors de situation de violence ou d'intimidation (victimes, témoins et agresseurs)

Implication des parents bénévoles.

Implication de la communauté (policier jeunesse, conférencier, CSSS, etc.).

Formations aux parents organisées par l'OPP et par le comité central de parents.